

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal de Jozerand du 9 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 décembre à 19h00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean-Luc PORTE, Maire.

Date de Convocation : 02/12/2024

Présents : DUMAS Maryse, FREVILLE-PARANT Corinne, HUBERT Marie-Françoise, GUEYTON-LAROUDIE Christiane, SOUCHET Chantal, FAYE Philippe, MARTIN Gilles, PORTE Jean-Luc, BOURSON Gérard, JEANNIN Steve,

Procuration : RAY Daniel à FREVILLE-PARANT Corinne, PORTE Elodie à PORTE Jean-Luc

Absents : SERRA Mickael, MURATON Coralie, LAGARDE Pierre-Renaud,

Secrétaire de séance : SOUCHET Chantal

Approbation du procès-verbal de la réunion du 28/10/2024

Accord à l'unanimité des membres présents.

1 Projet de la salle des fêtes - demande de subventions

Monsieur le maire rappelle que le sujet avait été abordé lors de précédentes réunions du conseil municipal et en fonction de l'avancée de l'étude réalisée par l'architecte.

Le montant du projet s'élève à :

Travaux :	650 000.00 € HT	780 00.00 € TTC
Honoraires :	71 500.00 € HT	85 800.00 € TTC

Le plan de financement est le suivant :

Montant estimatif des travaux HT :	721 000.00 €
Imprévus 5 % :	36 050,00 €
Montant total H.T. :	757 050.00 €
Montant T.T.C. :	908 460.00 €
Financement attendu :	
DETR 2025 - 30% :	150 000.00 €
FIC 2025-2026 - 40% :base : 300 038.00 €	120 015.00 €
REGION	150 000,00 €
FCTVA	121 120.00 €
<u>Reste à financer</u>	367 325.00 €
Prêt classique	300 000.00 €
Autofinancement	67 325.00 €

Deux projets sont en cours d'étude. Il est souligné que la salle des fêtes sera réalisée à l'échelle d'une commune telle que Jozerand. Les demandes de subventions doivent être établies rapidement de façon

à pouvoir les obtenir d'ici le 1^{er} trimestre 2025. Des rendez-vous avec les instances de l'Etat sont pris afin de pouvoir avancer dans ce projet et pour mieux l'appréhender.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal autorisent le maire à déposer les dossiers de demandes de subventions.

2/Assainissement : signature de la convention de prestation de service avec le syndicat Sioule et Morge

La convention proposée par le syndicat pour l'année 2025 a été adressée aux membres du conseil municipal qui reprend le détail de la prestation proposée.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à la signer.

VOTE : Pour : 11 ABST :1 (JEANNIN Steve) Contre : 0

Demande de subvention au titre des « amendes de Police »

Monsieur le maire explique qu'une synthèse des deux comptages réalisés sur la RD207A en agglomération de Jozerand a été adressée par le conseil départemental afin de rendre compte des vitesses réellement pratiquées sur la commune.

La solution proposée d'un ralentisseur rue Saint Christophe n'est pas retenue dans l'immédiat. La commission Bâtiments/voirie va étudier la protection de l'arrêt de bus situé en bas de la rue. Un panneau « 30 » sera installé à la place du panneau « 40 » afin d'harmoniser le passage dans cette rue.

Le comptage de la route de St Agoulin doit avoir lieu en début d'année 2025 dans le sens St Agoulin/Jozerand

3/ Actualisation de la voirie

En 2010, à la demande du Conseil Municipal de Jozerand, une étude portant sur la réorganisation de la voirie communale avec mise à jour et classement a été réalisée par le Cabinet BISIO et Associés (63541 Beaumont). A l'issue de cette étude conduite par 2 de leurs géomètres, le Cabinet a fourni des documents clairs, faciles à utiliser, sous forme de plans et de répertoires groupés dans un même cahier. En ce qui concerne le domaine public, la longueur totale des voies communales était la suivante :

- voies communales en zone urbaine: 4.057 m
- voies communales en zone rurale: 26.761 m
- TOTAL: 30.818 m

En 2024, à la demande de M. le Maire, une mise à jour de ces voies communales a été réalisée par M.-F. Hubert et D. Ray. Ainsi, le 02 décembre, l'étude des 2 cartes et des répertoires des voies communales du document de 2010 a montré que seule l'Impasse des Saules, aux Carreaux, était à rajouter. Le 03 décembre, cette impasse qui comprend 2 parties (une partie en 1/2 cercle et un chemin descendant) a été mesurée à l'aide d'un odomètre; sa longueur est de 347 m (233 m + 114 m).

Ainsi, fin 2024, la longueur total des voies communales du domaine public est la suivante :

- voies communales en zone urbaine: 4.404 m
- voies communales en zone rurale: 26.761 m
- TOTAL: 31.165 m

VOTE : Accord à l'unanimité des membres présents

4 Mise en place du dispositif Econom Plus -Leds

Le conseil départemental a mis en place un dispositif d'aide au financement pour l'étude et l'achat de luminaires LEDS pour les bâtiments communaux.

Une demande d'étude sur le dimensionnement de l'éclairage est demandée pour l'attribution de l'aide. L'aide est fixée à 80% du prix HT de l'étude et de l'installation d'un ou plusieurs luminaires LEDS dans la limite de 3000 €.

VOTE POUR : 11 ABST : 1 (FREVILLE-PARANT Corinne) Contre : 0

5/Création d'emplois non permanents 2025

Comme le demande maintenant la loi en ce qui concerne la gestion du personnel dans la fonction publique territoriale, il faut délibérer pour fixer l'effectif dont nous pourrions avoir besoin l'année prochaine.

Le maire propose de créer les emplois correspondant à l'effectif actuel afin de pouvoir remplacer un agent en cas d'absence.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal donnent leur accord.

Informations et questions diverses

- Un point comptable est présenté.
 - o La commission Finances s'étant réunie jeudi 6 décembre sur le budget de fonctionnement de la commune précise que le résultat sera positif. Les dépenses importantes étant difficiles à réduire, il faut travailler sur des pistes qui visent à faire baisser les dépenses et augmenter nos recettes tout en sachant que les communes sont tributaires des dotations et des impôts. Cette année 2024 a connu des dépenses importantes sur le matériel qui n'avait pas été entretenu de façon régulière. Il est toutefois souligné que des prestations ont été réalisées telles que la remise en eau de la fontaine, la création du terrain multisports, l'entretien des chemins, etc.
 - o Afin de pouvoir régler les dernières factures concernant les charges générales un virement de crédit a été nécessaire du chapitre 65 (charges de gestion courante) vers le chapitre 11 (charges à caractère général).
 - Le point comptable qui a eu lieu avec le maire de MONTCEL le 9/10 concernant les charges de RPI n'ayant toujours pas eu de suite, la prévision de crédits pour ce poste a permis ce virement.

- Instauration du service minimum en cas de grève des enseignants

En cas de grève à l'école de Jozerand, il est obligatoire d'assurer un service minimum. Il est nécessaire de trouver 4 personnes bénévoles pour garder les enfants.

- Commission marché, communication, culture...

Maryse DUMAS fait un point sur le marché de fête qui a eu lieu le vendredi 15 novembre. Cette organisation a plutôt été réussie et a eu de bon retour aussi bien des exposants que des visiteurs. Il est toutefois souligné que la mise en place et le rangement ne sont pas simples à gérer et que des

solutions vont être envisagées par la commission. Une réunion avec les exposants des marchés aura lieu en février de façon à les fidéliser et leur présenter les dates 2025.

La commission Communication remercie les élus et les associations pour le retour de leurs articles dans les délais pour la réalisation du futur bulletin municipal. Le bon à tirer doit être donné le 19 décembre pour une distribution après la 1^{ère} quinzaine de janvier 2025.

Les invitations pour le repas des aînés vont être distribuées dans les semaines à venir. Ce repas qui aura lieu en février 2025 doit être un moment convivial.

Les vœux du maire auront lieu le vendredi 17 janvier à 19h à la salle d'activités.

Une balade avec Renée COUPPA le 30 mars 2025 de 9h30 à 12h aura pour but d'expliquer le patrimoine de Jozerand en passant par l'église, la fontaine St Christophe et le lavoir et la cour du château. Coût de la balade commentée : 140€

Concert des Terres Vibrantes.

Plusieurs dates sont à retenir :

- 10 juin : le carnaval des animaux d'Amérique du Sud avec les enfants à partir de 6 ans et en collaboration avec l'école de Jozerand (à confirmer)
- 12 juin : concert d'ouverture dans l'église de Jozerand
- 21 et 22 juillet : concert avec les lauréats du concours de musique de chambre
- Recensement de la population,

Cécile AMIRAULT, agent recenseur, sera en place du 6 janvier au 15 février 2025. Ce recensement est important car il détermine les dotations des communes.

M. le Maire précise qu'il a assisté avec Gilles MARTIN à la 1^{ère} réunion organisée par le SMAD

Fin de la séance à 21h20